

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le lundi huit novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Thierry Repentin, Maire

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE ET DEUX ROUES MOTORISEES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le choix de la société Chambéry Dépannage, Monsieur NAHOUI comme délégataire de service public pour l'exploitation du service public communal de fourrière automobile et deux roues motorisées;</p> <p>Approuve les termes du contrat de concession tel que joint en annexe à la présente délibération;</p> <p>Approuve les tarifs annexés à ce contrat, ainsi que le principe d'évolution de la tarification en fonction de la publication des arrêtés ministériels la fixant ;</p> <p>Autorise le maire ou son représentant habilité à signer ce contrat à intervenir avec ses annexes ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux mesures de publicité requises.</p>	35 min
2	RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 8 JUILLET 2021 - TRANSFERT COMPLEMENTAIRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES	Martin Noblecourt	Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>N'approuve pas le rapport de la CLECT adopté en séance du 8 juillet 2021, annexé à la présente délibération et portant sur le transfert complémentaire de la compétence eaux pluviales ;</p> <p>Mandate le Maire de la commune pour notifier la présente délibération à Grand Chambéry.</p>	37 min

3	SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MOBILISATION ET DE COORDINATION LOCALE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES A CHAMBERY	Dominique Loctin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de mise en œuvre du contrat de mobilisation et de coordination locale contre les violences sexistes et sexuelles à Chambéry ; Valide le contrat de partenariat présenté ; Autorise le Maire à signer le contrat avec les partenaires signataires.	1h12
4	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, Mmes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021.	1h29
5	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT - OUVERTURES, MODIFICATIONS ET CLOTURES - CREDITS DE PAIEMENT 2021	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les autorisations de programme et d'engagement 2021 et leurs crédits de paiement 2021, 2022, 2023 et suivants.	2h00
6	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A LA CANTINE SAVOYARDE ET A LA BANQUE ALIMENTAIRE	Christelle Favetta-Sieyes	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement des subventions ci-dessus mentionnées ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.	2h04

7	ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAMBERY A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS	Sophie Bourgade	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la charte de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, jointe en annexe ; Autorise le Maire à signer la charte ; Adhère à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 ; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales et désigne Sophie Bourgade en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Chambéry au sein de l'Assemblée générale de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.	2h06
8	RAPPORT 2020 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE	Gaetan Pauchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Émet l'avis suivant sur le rapport annexé à la présente délibération : favorable.	2h11
9	SECTEUR CASSINE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'EVALUATION DU PLAN DE CIRCULATION INDUIT PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le lancement de cette étude ; Approuve la répartition financière et la convention jointe en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les actes correspondant, ainsi que tous les documents y afférant.	2h19
10	CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE SALARIES A L'ESPACE SOCIOCULTUREL DES COMBES	Françoise Rahard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat pour la mise à disposition de salariés à la ville pour l'espace socioculturel des Combes en annexe ; Autorise le maire ou son représentant à signer la présente convention ; Dit que les crédits nécessaires à verser à la FCS2C sont inscrits au chapitre 012.	2h22
11	ACTUALISATION DE LA DÉSIGNATION DES ÉLU.ES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Modifie la délibération n°DCM-2020-179 du 13 octobre 2020 et désigne Madame Julie RAMBAUD pour siéger aux commissions municipales comme suit : Commission Solidarités, justice sociale, logement, politique de la ville : membre titulaire Commission Enfance, éducation et jeunesse : membre titulaire Commission Démocratie, vie associative, culture et sport : membre suppléante Dit que ces désignations seront effectives à compter du prochain conseil municipal qui se réunira le 13 décembre 2021.	2h24

12	DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRE S D'ELUS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Désigne Madame Marianne BOUROU en qualité de titulaire au sein de l'Association Régie Coup de Pouce ;</p> <p>Désigne Monsieur Jimmy BÂABÂA pour siéger au sein du conseil d'administration du Collège de Bissy en remplacement de Madame Claudine BONILLA</p>	2h24
13	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU BENEFICE DES AGENTS, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.</p> <p>Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les options suivantes de garanties :</p> <p>socle de base : invalidité + incapacité de travail ;</p> <p>options supplémentaires au choix de l'agent :</p> <p>perte de retraite ;</p> <p>capital décès (à 100% ou à 200%) ;</p> <p>rente conjoint ;</p> <p>rente éducation ;</p> <p>maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.</p> <p>L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et du régime indemnitaire.</p> <p>Accorde sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance ».</p> <p>Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci Saint-Honoré et IPSEC.</p> <p>Approuve la convention d'adhésion en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et d'autoriser le Maire à la signer (document en annexe de la présente délibération) ;</p> <p>Fixe, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit : 10 euros mensuels. La participation sera versée directement à l'agent ;</p> <p>Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;</p> <p>Inscrit les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.</p>	2h25

14	AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES N° 21-30 ET 21-31 CONCERNANT L'OPERATION DE DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE VERT BOIS	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés avec les attributaires sus-mentionnés ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, sur la base de l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à relancer une procédure d'attribution des lots 5, 6 et 11 ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation des marchés afférents à ces lots, à signer les marchés à intervenir et tous les documents y afférents sur la base des nouvelles estimations mentionnées ci-avant.	2h27
15	REMISE GRACIEUSE DE DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE MONSIEUR SERGE GAY	Isabelle Dunod	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la remise gracieuse de dette au profit de Monsieur Serge GAY pour un montant de 32,70 euros ; Dit que cette remise gracieuse sera imputée au budget de la collectivité.	2h27
16	SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE POUR LA SALLE "LA DORADE"	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement de la subvention de 1 168 euros au profit de la commune de Jacob-Bellecombette ; Approuve les durées d'amortissement de 5 ans ; Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.	2h27
17	REMISE GRACIEUSE ET APUREMENT DU DEFICIT DE LA REGIE DE RECETTES PETITE ENFANCE	Pierre Brun	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la remise gracieuse de dette au profit de Madame Florence DETRAIT pour un montant de 120 euros ; Dit que cette remise gracieuse sera imputée au budget de la collectivité ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.	2h27

18	<p>REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE CHAMBERY</p>	Pierre Brun	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Chambéry ; En matière de gestion comptable du patrimoine : Adopte le régime de l'amortissement linéaire, calculé par défaut au prorata temporis ; Déclare « biens de faible valeur » les immobilisations amortissables d'un coût unitaire inférieur à 500 € TTC. Ces biens font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire ; Opte pour la méthode dérogatoire d'amortissement en année pleine, en lieu et place du prorata temporis, pour les biens de faible valeur (intégralement amortis sur l'exercice suivant celui de leur entrée dans le patrimoine), et pour les frais d'étude ou d'insertion non suivis de réalisation ; Adopte les durées d'amortissement comptable indiquées dans le présent règlement budgétaire et financier pour le budget principal et pour les budgets annexes. Pour le budget principal et le budget annexe du stationnement payant sur voirie, ces durées se substituent, à compter du 01/01/2022, à celles fixées respectivement par les délibérations n° 33 du 24/03/1997 et n° 2018-188 du 26/10/2018 ; Exclut du champ d'application de l'amortissement comptable les bâtiments publics, les réseaux de voirie et les installations de voirie ; Décide que pour les biens acquis par lots, suivis de manière globalisée, la sortie d'un bien s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré.</p>	2h27
19	<p>REVERSEMENT DES AVANCES DE SUBVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AUX PARTENAIRES DES LIEUX RESSOURCES DECLIC 100% INCLUSION</p>	Gaetan Pauchet	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de répartition de la subvention entre les membres du consortium ; Autorise le reversement des subventions aux associations partenaires ; Autorise la signature des éventuelles conventions d'objectifs ou avenants avec les associations susvisées ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative au budget primitif 2021.</p>	2h27

20	EXTENSION DU PERIMETRE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE - SECTEUR CENTRE NORD	Daniel Bouchet	Mis aux voix, MMes Isabelle Rousseau, Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska, Laïla Karoui, Sandrine Garcin, Alexandra Turnar, MM. Benoit Perrotton, Philippe Cordier, Walter Sartori, Aloïs Chassot, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'étendre le périmètre de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur délimité ci-joint.	2h27
21	QUARTIER DE CHAMBERY CENTRE - DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - AVENUE DU GRAND VERGER / PLACE PIERRE DE COUBERTIN - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE	Daniel Bouchet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la désaffectation des trois emprises de voirie visées ci-dessus et diffère le constat de cette désaffectation d'une durée maximale de trois ans ; Confirme la décision de déclassement du domaine public routier des trois emprises concernées, situées « avenue du Grand Verger » et « place Pierre de Coubertin », respectivement d'environ 712 m ² , 596 m ² et 283 m ² , telle qu'elle a été prise lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020.	2h27
22	BONIFICATION DES ACCUEILS SUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	Marie Bénévisse	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs sans hébergement selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.	2h27
23	BONIFICATION DES ACCUEILS SUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES MERCREDIS A LA JOURNEE	Marie Bénévisse	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.	2h27

24	RENOUVELLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR D'ÉTAT DES BIBLIOTHÈQUES	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le renouvellement de la mise à disposition auprès de la Ville de Chambéry d'un conservateur d'Etat pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte afférant à cette mise à disposition	2h27
25	CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF PASS CULTURE	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Abroge la délibération n°DCM-2021-146 du 5 juillet 2021 ; Approuve la nouvelle convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférant à ce dispositif.	2h27
26	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS ET FONDS D'INTERVENTION DU SPORT	Jean-François Beccu	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les éventuels conventions et avenants aux conventions d'objectifs avec les associations et la SASP ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2021.	2h27
27	SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSÉE AU TITRE DE LA MODERNISATION DES POINTS DE VENTE	Raphael Mouric	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des subventions d'équipement telles que présentées ci-dessus ; Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.	2h36
28	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		2h38

* Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Affiché à l'Hôtel de Ville le 9 novembre 2021

Thierry REPENTIN
Maire

